



## LE RESEAU D'ACTION SOCIALE EN PERIL

Alors que l'administration avait renoncé au projet de régionalisation de l'action sociale au printemps 2011, il semblerait qu'elle ait oublié son engagement réitéré pourtant lors du groupe de travail du 27 mars 2012 : garantir le maintien du lien de proximité du réseau avec les agents des Finances.

L'administration continue son entreprise de démantèlement du réseau de l'action sociale de proximité.

En effet, au prétexte de Chorus, c'est une véritable régionalisation rampante qui s'est poursuivie pendant la période estivale. C'est bien une répartition des missions et des fonctions entre l'échelon régional et départemental qui s'opère.

De plus, s'ajoute des suppressions d'emplois se traduisant par des demandes de réintégration précipitées dans leur administration d'origine pour certains.

Les délégués cumulant les deux fonctions sont obligés d'assumer une importante surcharge de travail avec un risque de « burn out ».

L'administration profite sournoisement des départs en retraite des délégués pour instaurer une inter régionalisation de l'action sociale. C'est le cas, par exemple, en Corse du Sud où à l'occasion de l'appel à candidature pour le renouvellement du délégué, l'administration a mis les organisations syndicales devant le fait accompli, en préfigurant le déclassement de la délégation départementale de plein exercice en une « sous-délégation ».

Cette délégation sera rattachée à celle de Montpellier (!) et la régie d'avance permettant de régler très rapidement les aides, secours d'urgence et prêts sera supprimée. C'est bien d'inter régionalisation dont il s'agit et non plus d'une action sociale de proximité.

La nouvelle fiche de poste des délégués ouvrant les candidatures aux seuls cadres B en département et cadres A en région, restreint le nombre de candidats potentiels, d'autant que les directions locales ne se gênent plus pour émettre un avis défavorable par manque d'effectifs, ce dont **FO Finances** s'insurge.

L'article 25 de l'arrêté du 15 janvier 2002 prévoit qu' « un délégué est choisi à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures parmi les agents du Ministère en fonction dans le département », **FO FINANCES** s'oppose donc à toute limitation de grade et hiérarchisation des fonctions.

Le dialogue social prétendument affiché par l'administration n'est qu'une vue de l'esprit.

Depuis des mois, cette même administration «ballade» les acteurs de l'action sociale, les bénéficiaires et les organisations syndicales représentatives.

**FO FINANCES** réaffirme la nécessité d'un réseau d'action sociale de proximité, avec des délégués de tous grades, élus, et disposant de toutes les prérogatives attachées à leurs fonctions.

**FO FINANCES** reste opposée à la régionalisation de l'action sociale et exige le maintien des moyens humains et budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Action Sociale ministérielle.

Le groupe de travail ministériel du 19 octobre 2012 sera l'occasion pour **FO Finances** de réaffirmer ses revendications en la matière.

Paris, le 18 Septembre 2012